

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Laurence Fehlmann-Rielle*

*Date de dépôt : 12 juin 2008
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Jus de pommes et Euro 08

L'édition du 10 juin de la Tribune de Genève faisait état du fait que seul le stand « Genève Région Terre Avenir » avait le droit de vendre du jus de pommes à F. 1.- les 3dl dans la Fan zone. D'autres stands en auraient acquis mais n'auraient pas le droit de le vendre. Or, dans l'édition du 30 mai de la même Tribune de Genève, M. Frédéric Hohl affirmait que: « les stands proposeront tous un jus de pommes à 1 franc ». Il s'agissait pour lui de justifier le prix élevé de la bière en expliquant l'effort fait pour promouvoir une boisson sans alcool très avantageuse, ce qui semble tout à fait pertinent. Néanmoins, le fait de ne donner ce droit qu'à un seul stand est du ressort de la démarche alibi. D'autant que de nombreux stands proposent force cocktails alcoolisés et que l'eau minérale reste très chère, à savoir 5.- la bouteille.

Que compte faire le Conseil d'Etat pour remédier à cette situation absurde, contraire à l'égalité de traitement et surtout aux démarches de prévention destinées à limiter les conséquences liées à l'abus d'alcool ? Je le remercie d'avance de sa réponse.